



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes 2022 qui suivent.

### **Résumé des comptes 2022**

Après amortissements légaux, les comptes affichent un excédent de recettes de **fr. 2'522.91** alors que le budget prévoyait une perte de **fr. 68'484.00**.

Les amortissements comptables se sont élevés à **fr. 255'320.00** dont fr. 78'190.00 au patrimoine administratif et fr. 52'130.00 au patrimoine financier. Un amortissement extraordinaire a été comptabilisé sur le bâtiment « Le Môtier » pour un total de **fr. 125'000.00**. En effet, ce bâtiment représentait plus de fr. 1'450'000.- au bilan ce qui est surévalué en comparaison avec les autres bâtiments communaux.

Les amortissements financiers (remboursement des dettes bancaires) se sont élevés à **fr. 243'240.00** en 2022 comprenant un remboursement anticipé de fr. 112'000.00 sur l'hypothèque de la coulisse d'Envy.

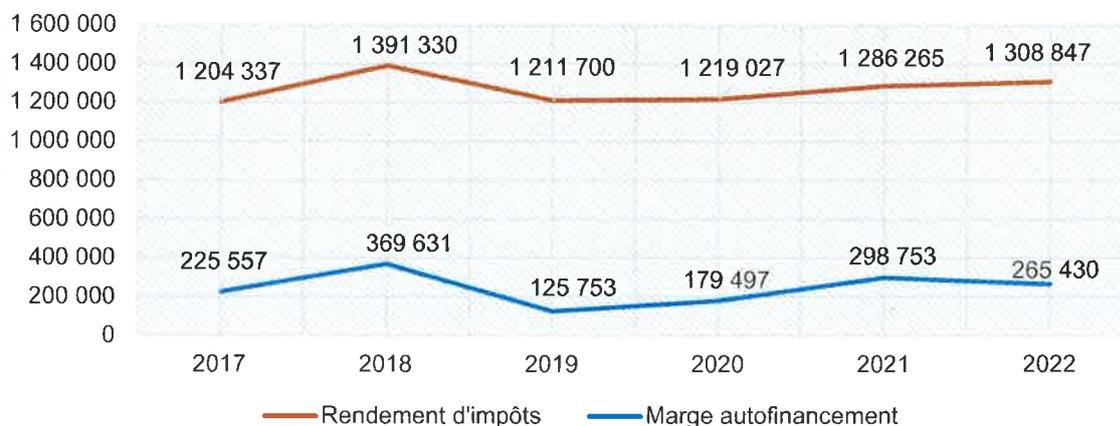
### **Comptes 2022**

Grâce à notre nouveau système informatique et comme pour le budget 2023, les commentaires sont maintenant intégrés sous les comptes concernés et non plus dans le préavis. Ce changement a pour but de faciliter la lecture et compréhension des comptes.

### **Fonctionnement**

Notre rendement d'impôt (rubrique 21) est en nette augmentation par rapport au budget car ce dernier a été établi selon une méthode pessimiste. En comparaison avec les impôts 2021, le rendement est en légère augmentation.

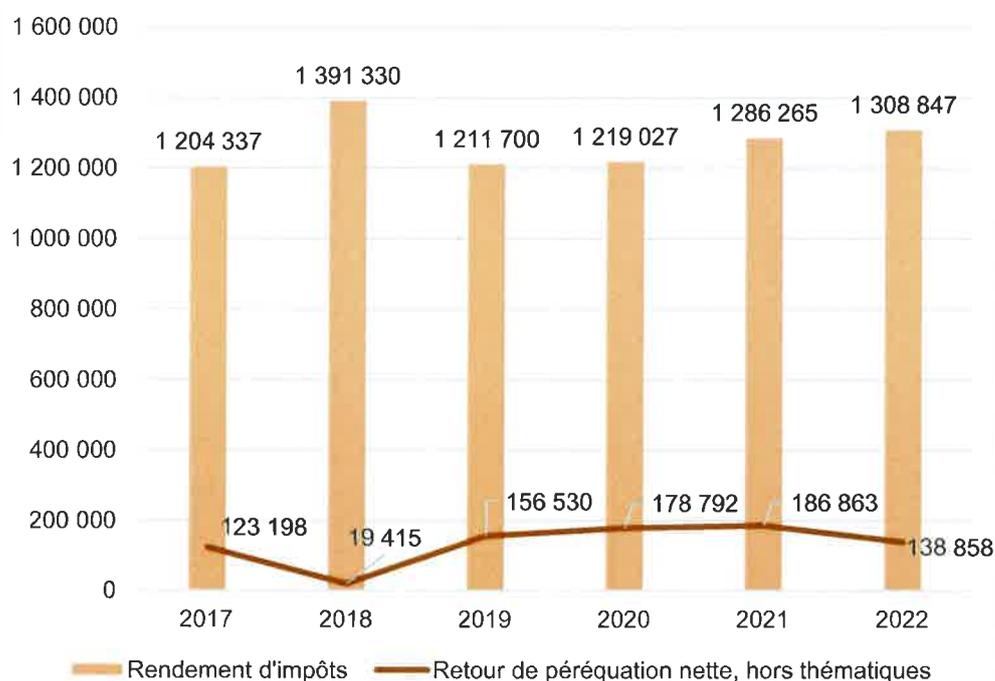
## Evolution de la marge d'autofinancement et du rendement d'impôts



Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, est passée de **fr. 298'753.14** en 2021 à **fr. 265'430.00**. En début d'année, la Commune a remboursé un emprunt pour plus de fr. 110'000.00, ce qui a grandement affecté notre marge.

Sur le graphique ci-dessous, nous pouvons voir que la péréquation nous est favorable à hauteur de **fr. 138'858.00** pour 2022. Les premières projections relatives à la nouvelle péréquation représentent une perte potentielle importante pour la Commune.

## Evolution du retour net de péréquation hors dépenses thématiques par rapport au rendement d'impôts



### Investissements

Aucun investissement en 2022.

### Emprunts et plafond d'endettement et de cautionnement

Le montant de nos emprunts, y.c. la limite de crédit non-utilisée de **fr. 450'000.00**, le cautionnement de l'ASCOVABANO et celui de l'AIVN s'élève au total à **fr. 4'667'958.00** au 31.12.2022. Cette diminution de notre endettement s'inscrit dans une politique d'adaptation de notre liquidité en fonction des besoins de financement.

### Demande de la Municipalité

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

#### Article 1 :

D'accepter les comptes et la gestion 2022 tels que présentés.

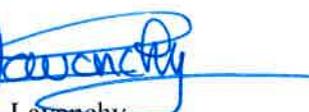
#### Article 2 :

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 16 mai 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

    
M. Benoit L. Lavanchy